Par dépôt électronique et messager

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Téléc. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

Le 30 novembre 2016

M. Pierre Méthé
Directeur des affaires institutionnelles
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2017-2018
Dossier Régie : R-3980-2016
Notre dossier : R052822 EF

Monsieur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») dépose certaines pièces dans le cadre du dossier mentionné en objet :

- les organigrammes de la haute direction d'Hydro-Québec et de la division Hydro-Québec Distribution, ceux-ci ayant changé depuis le dépôt du *Rapport annuel 2015 du Distributeur* (HQD-1, document 3.1) ;
- la mise à jour du taux de rendement et du coût du capital prospectif du Distributeur (HQD-4, document 3.3) ;
- la mise à jour des charges relatives au BEIÉ (HQD-8, document 6.1).

Le Distributeur dépose également une version révisée de la section 5.2 de la pièce HQD-14, document 2 (B-0052) relative au tarif de développement économique (« TDÉ ») ainsi qu'une révision des pages 135 et 132 des pièces HQD-14, document 4 (B-0054) et HQD-14, document 5 (B-0055), respectivement. Par ces révisions, le Distributeur demande à la Régie de l'énergie (la « Régie ») de prolonger la durée du TDÉ jusqu'en 2027.

À la section 3 de la pièce HQD-3, document 3 (B-0016), le Distributeur faisait mention qu'il envisageait présenter une mise à jour de sa prévision de la demande de l'année 2017 en début des audiences. Le Distributeur désire aviser la Régie que cette mise à jour s'avère finalement non nécessaire considérant l'écart très faible par rapport à la prévision de la demande déposée initialement, lequel écart n'a aucun impact sur la demande tarifaire déposée.

Finalement, le Distributeur dépose les *curriculum vitae* des différents témoins qu'il fera entendre à l'occasion des audiences (HQD-17, documents 3 à 15), lesquels s'ajoutent à ceux de ses témoins experts déjà déposés le 2 novembre 2016 (HQD-17, documents 1 et 2 [B-0103 et B-0104]).

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat
ST/ab